

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 10 MARS 2006

### **LOTISSEMENT DES PLANTES – COMPTE DE DISSOLUTION 2005**

#### **DELIBERATION N° 031.06**

Vu

- les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2005
- les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et de mandats de paiement,
- le compte de gestion dressé par le trésorier et accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, ainsi que l'état de l'actif;

Vu la reprise, dans les écritures du Trésorier, du montant:

- de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005
- de tous les titres émis,
- de tous les mandats de paiement ordonnancés;

Vu l'exécution de toutes les opérations d'ordre prescrites dans les écritures du Trésorier;

Considérant l'absence d'opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005, y compris dans la journée complémentaire;

Considérant l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

Considérant enfin des valeurs inactives sur la comptabilité,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DECLARE que le compte de dissolution, dressé par le Trésorier pour l'exercice 2005, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **BUDGET GENERAL – COMPTE DE GESTION 2005**

#### **DELIBERATION N° 032.06**

Vu

- les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2005,
- les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et de mandats de paiement,
- le compte de gestion dressé par le trésorier et accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, ainsi que l'état de l'actif;

Vu la reprise, dans les écritures du Trésorier, du montant:

- de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005,
- de tous les titres émis,
- de tous les mandats de paiement ordonnancés;

Vu l'exécution de toutes les opérations d'ordre prescrites dans les écritures du Trésorier;

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Considérant l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

Considérant enfin des valeurs inactives sur la comptabilité,

**Après en avoir délibéré, la trésorière municipale ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DECLARE que le compte de gestion, dressé par le Trésorier pour l'exercice 2005, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après lecture, les membres présents ont signé,  
Pour expédition conforme.

### **BUDGET GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2005** **DELIBERATION N° 033.06**

Le compte administratif 2005, sur présentation du budget primitif 2005, du budget supplémentaire et des décisions modificatives qui s'y rattachent, peut se résumer ainsi :

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		493 879,70		59 538,22		553 417,92
Opérations de l'exercice	3 832 631,27	4 345 478,26	1 203 573,52	1 762 678,84	5 036 204,79	6 108 157,10
<b>TOTAUX</b>	<b>3 832 631,27</b>	<b>4 839 357,96</b>	<b>1 203 573,52</b>	<b>1 822 217,06</b>	<b>5 036 204,79</b>	<b>6 661 575,02</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 006 726,69</b>		<b>618 643,54</b>		<b>1 625 370,23</b>
Restes à réaliser	-	-	1 730 656,23	729 254,61	1 730 656,23	729 254,61
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>-</b>	<b>1 006 726,69</b>	<b>1 730 656,23</b>	<b>1 347 898,15</b>	<b>1 730 656,23</b>	<b>2 354 624,84</b>
<b>RESULTATS</b>		<b>1 006 726,69</b>	<b>382 758,08</b>			<b>623 968,61</b>

Après avoir :

- CONSTATÉ les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNU la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETÉ les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Considérant que le compte administratif 2005 est conforme au compte de gestion 2005.

**Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Jocelyne MARTIN, 1<sup>ère</sup> adjointe, à l'unanimité,**

- APPROUVE le compte administratif 2005.

### **BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2005** **DELIBERATION N° 034.06**

Au regard des résultats du compte administratif précédemment approuvé et conformément à l'instruction comptable, l'affectation définitive de l'excédent de fonctionnement s'élevant à 1 006 726,69 pour l'exercice 2005, pourrait s'opérer de la manière suivante:

- pour partie, soit 562 865 € sur le financement des dépenses d'investissement (compte 1068 du budget 2006 «excédent de fonctionnement capitalisé»);

- pour solde, soit 443 861.69 € pouvant être repris en section de fonctionnement au budget primitif 2006 (compte 002 du budget 2006 «excédent de fonctionnement reporté»).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- APPROUVE l'affectation du résultat de l'exercice 2005 telle que présentée ci-dessus.

#### **N ° 035.06 - BUDGET PRIMITIF 2006**

##### **DELIBERATION N° 035.06**

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2006 de la commune, joint en annexe,

**Par un vote à main levée, le Conseil Municipal, à la majorité : 19 voix pour et 1 abstention :**

FIXE à 181 600€ le montant de l'enveloppe de l'emprunt à réaliser pour le financement des opérations nouvelles d'équipements en 2006.

VOTE le Budget Primitif 2006 communal, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes:

En section de fonctionnement à la somme de.....	4 681 529,69 €
En section d'Investissement à la somme de.....	2 233 119,44 €
+ Restes à réaliser et résultat 2005 .....	+ 1 730 656,23 €
Total section d'investissement .....	3 964 275,67 €
<b>TOTAL BUDGET 2005.....</b>	<b>8 645 805,36 €</b>

#### **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2006**

##### **DELIBERATION N° 036.06**

Monsieur MAINFROY informe l'Assemblée que les membres de la commission des finances, réunis le 23/02/2006, proposent au conseil municipal l'attribution des subventions aux associations suivantes, reconnues d'utilité publique ayant fourni les renseignements et justificatifs demandés :

#### **ASSOCIATIONS LOCALES A CARACTERE SPORTIF**

Union Athlétique Montreuillaise Omnisport.....	27 000 € (1)
Centre Médico-sportif.....	700 €
Collège Calypso Section sportive et locale football.....	2 513 € (11)

#### **ASSOCIATIONS LOCALES A CARACTERE CULTUREL**

Montreuil Sur Scène .....	475 € (2)
Atelier théâtre "Entre Nous" .....	475 € (2)
Cirta .....	305 €
Broderie d'aujourd'hui .....	75 €
Commune Libre de Saint Hilaire le Doyen.....	600 €
A.D.A.S.E.C. – Festival.....	11 430 €
Au Cœur des Bulles – Festival Bande Dessinée.....	3 050 €
Amicale Photo .....	600 €
Amis du Bon Cinéma (A.B.C.) .....	200 €
Club Détente et Loisirs.....	200 €
Montreuil- au-Cœur.....	1 000 €
Association d'animation touristique.....	5 960 €
Abus Culturel.....	750 €
Association de Protection de l'environnement et du Patrimoine.....	400 € (3)

Carrefour Anjou Touraine Poitou.....	100	¤
Festival «Correspondance».....	200	¤

### ASSOCIATIONS LOCALES A CARACTERE SOCIAL

C.C.A.S. ....	10 670	¤ (4)
Centre Social.....	309 085	¤
<i>Animation Globale</i> .....	110 950	¤
<i>Halte garderie Multi-accueil</i> .....	117 750	¤
<i>Centre de Loisirs maternel</i> .....	35 950	¤
<i>Garderie Périscolaire</i> .....	17 400	¤
<i>Secteur jeunes/Animations</i> .....	5 600	¤
<i>Secteur jeunes/poste animateur</i> .....	11 170	¤
<i>Ludothèque</i> .....	2 300	¤
<i>Atelier parents/enfants</i> .....	2 565	¤
<i>Inauguration</i> .....	5 400	¤
Gestion du Centre Aéré (vacances scolaires) .....	6 860	¤
Gestion du Centre Aéré (mercredi) .....	9000	¤
Garderie Périscolaire "Les petits Loups".....	3 200	¤ (5)
Montreuillais Sans Frontière.....	305	¤ (6)
Intersyndicale.....	235	¤
A.S.P.F.A.....	1 200	¤
Association des conjoints survivants.....	130	¤
Aide à Domicile en Milieu Rural.....	2 800	¤
Croix Rouge Française .....	155	¤
Prévention routière.....	105	¤
Asso. Maison d'arrêt d'Angers.....	310	¤

### ASSOCIATIONS LOCALES A CARACTERE EDUCATIF

Ecole de Musique.....	7 140	¤ (7)
Association des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques.....	7 112	¤ (8)
OGEC Ecole Sainte Anne.....	44 719	¤ (9)
Association sportive et culturelle de l'Ecole de la Herse .....	50	¤
U.S.E.P.....	540	¤ (10)

- (1) dont 3 500 ¤ pour les courses de l'UAM Cyclisme, 1 000 ¤ pour "Courir à Montreuil" de l'UAM Athlétisme et 500 ¤ pour un tournoi de judo (ces subventions sont subordonnées à la réalisation des manifestations en 2006 et à la présentation d'un bilan financier)
- (2) Sous réserve de justifier de représentations à la Closerie sur un week-end entier (1 spectacle le samedi et un le dimanche)
- (3) Prix spécial de la ville «Peintres dans la ville»
- (4) Inscription au compte 65736 – 670 ¤ sont réservés à la ligue contre le cancer
- (5) Sous réserve de fourniture de tous les documents justificatifs (bilan d'activité 2005, compte de résultat 2005, budget prévisionnel 2006)
- (6) Aide attribuée au bénéfice du Bénin
- (7) 170 ¤ par élève de Montreuil-Bellay
- (8) 5 595 ¤ maximum pour les classes de découverte et 1 517 ¤ maximum pour les fêtes de Juin et de Noël. (dans le cadre de la convention, versement sur factures justificatives)
- (9) Dont 1 037 ¤ maximum pour les classes de découverte et 281 ¤ maximum pour les fêtes de l'école (juin et Noël dans le cadre de la convention versement sur factures justificatives).
- (10) pour frais de déplacement
- (11) sous réserve de la poursuite de cette activité

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Mme Jocelyne MARTIN et M Claude BOSSE, présidents d'associations ayant quitté la salle :**

- ADOPTE l'attribution des subventions aux associations citées ci-dessus pour un montant total de 459 649 €;
- DIT que les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2006 au compte 65748.

**REHABILITATION DE LA MAIRIE**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.G.E. 2006**  
**DELIBERATION N° 037.06**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les travaux de réhabilitation de la mairie sont susceptibles d'être éligibles au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2006.

Le montant de l'opération s'élève à 14 450 € H.T., la subvention escomptée pour ce projet est de: 14 450 € x 25 % = **3 610 €**.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DECIDE de solliciter la Sous-Préfecture pour une aide financière au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2006 pour la réhabilitation de la mairie sur un montant de travaux de 14 450 € HT soit un montant de subvention escompté à hauteur de 3 610 €.
- PRECISE que le financement de l'opération est inscrit au budget 2006 opération 190.

**INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE**  
**DELIBERATION N° 038.06**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la ville de Montreuil-Bellay verse au prêtre une indemnité de gardiennage de l'église dont le pourcentage maximum de majoration est fixé à + 1.28 % par la Préfecture au titre de l'année 2006 avec un plafond de 458,59 €.

Dans ce cadre, sachant que l'indemnité versée était de 445 € en 2004, 447 € en 2005, elle pourrait donc être fixée à 450 € en 2006.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ADOPTE le montant de **450 €** d'indemnité versée au prêtre en 2006 pour le gardiennage de l'église.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2006.

**INDEMNITE AU CONTROLEUR DES IMPOTS**  
**DELIBERATION N° 039.06 -**

Monsieur le Maire signale ensuite que l'indemnité annuelle attribuée au contrôleur des impôts pour les permanences tenues en mairie est révisable chaque année. Sachant que cette indemnité s'élevait à 148 € en 2004, 148 € en 2005, elle pourrait être fixée à 149 € en 2006

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DECIDE de verser une indemnité de **149 €** au contrôleur des Impôts au titre de l'exercice 2006 ;
- DIT que les crédits correspondants sont ouverts au budget 2006 de la commune.

## INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

### Budget Général – Régime des Provisions

Monsieur le Maire informe ensuite le conseil municipal que l'article R-2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales définit les provisions de la manière suivante:

- il s'agit de la gestion d'un risque constitué par l'ouverture d'un contentieux, d'une procédure collective contre un garanti, un doute sur la solvabilité d'un tiers (provision obligatoire dans ces trois hypothèses) ou toute anticipation d'un risque avéré (dotation facultative).

Cette notion est donc bien différente des amortissements et de la constitution d'un autofinancement.

Elles seront désormais semi-budgétaires par défaut. Par délibération, la collectivité peut opter pour une opération budgétaire et pourra revenir sur ce choix une fois par mandat.

La commune de Montreuil-Bellay avait adopté jusqu'à maintenant le régime d'une inscription budgétaire en dépenses de Fonctionnement et en recettes d'Investissement.

**Le Conseil Municipal s'est prononcé** sur le régime de droit commun, à savoir une inscription en dépenses de fonctionnement uniquement.

### Crédits de fonctionnement scolaires

Pour information, le tableau des inscriptions scolaires spécifiques est communiqué aux membres du conseil.

	2004	2005	2006
<b>6067 - Fournitures scolaires</b>	22 070	23 060	22 865
Forfait élève (1)	18 350	19 150	18 905
BCD	1 530	1 530	1 530
Manuels scolaires	1 740	1 930	1 980
RASED	450	450	450
<b>606328 - Com sport-éducation</b>	8 100	7 400	6 850
Petit matériel	2 500	2 100	1 650
Musique-Sport	600	300	200
Imprimés	5 000	5 000	5 000
<b>6248 - Déplacements scolaires</b>	5 500	5 500	5 500
<b>Total</b>	<b>35 670</b>	<b>35 960</b>	<b>35 215</b>

La séance est levée à 20 H 15.

Jean MAINFROY,  
Secrétaire de Séance